



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 19 novembre 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^c Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

En l'absence de monsieur le maire Yves Ducharme, madame Jocelyne Houle agit à titre de présidente.

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2003-1618 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU DU 12 NOVEMBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 12 novembre 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2003-1619 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 43 - 74 120,90 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 43 - 395 344,70 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 44 - 8 903,79 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 38 - 288 757,63 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 43 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 43, la liste des réquisitions numéro 44 ainsi que la liste des embauches du personnel temporaire numéro 38 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 43	Pièces de comptes à payer	74 120,90 \$	3 au 7 novembre 2003
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	395 344,70 \$	3 au 7 novembre 2003
Liste des réquisitions numéro 44	Pièces de comptes à payer	8 903,79 \$	3 au 7 novembre 2003
Liste des embauches numéro 38	Embauches de personnel temporaire	288 757,63 \$	20 au 31 octobre 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1620 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-44 - 175 134,76 \$ - PÉRIODE DU 30 OCTOBRE AU 5 NOVEMBRE 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-44 d'un montant total de 175 134,76 \$ pour la période du 30 octobre au 5 novembre 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1621 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COMPTOIR ST-VINCENT DE PAUL DE HULL INC. - 142, RUE MUTCHMORE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND/VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Comptoir St-Vincent de Paul de Hull inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 142, rue Mutchmore;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Comptoir St-Vincent de Paul de Hull inc. » pour l'immeuble situé au 142, rue Mutchmore.

Adoptée

CE-2003-1622 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ACCUEIL-PARRAINAGE OUTAOUAIS - 124, RUE JEANNE-D'ARC - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Accueil – Parrainage Outaouais » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 124, rue Jeanne-d'Arc;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Accueil – Parrainage Outaouais » pour l'immeuble situé au 124, rue Jeanne-d'Arc.

Adoptée

CE-2003-1623 **COMMANDITE - CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE DES JOURNALISTES DU QUÉBEC - 14, 15 ET 16 NOVEMBRE 2003 - 5 000 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque au montant de 5 000 \$ à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, en Outaouais, à l'attention de monsieur Claude Robillard, secrétaire général, 1012, avenue du Mont-Royal Est, bureau 105, Montréal, Québec, H2J 1X6, pour la tenue du congrès les 14, 15 et 16 novembre 2003 au Hilton Lac-Leamy.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19510-349	5 000 \$	Communications autres publ./inform

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1624 DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est membre du Réseau des archives du Québec qui voit à l'analyse préliminaire des demandes de subvention à être acheminées au Conseil canadien des archives;

CONSIDÉRANT QUE la section gestion des documents et des archives au Service du greffe a élaboré deux demandes dans le cadre des programmes de subventions du Conseil canadien des archives, à savoir : le Traitement des fonds et des collections d'archives et la Gestion de la préservation des archives;

CONSIDÉRANT QUE la section gestion des documents et des archives au Service du greffe recherche l'acceptation de ces deux demandes de subvention;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est éligible aux programmes de subvention du Conseil canadien des archives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte les deux demandes de subvention telles que rédigées par le chef de la section gestion des documents et des archives et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer lesdites demandes de subvention.

Adoptée

CE-2003-1625* SUBVENTION DE 1 000 \$ - SECONDAIRE EN SPECTACLE - 2E ÉDITION

CONSIDÉRANT QUE quinze finales locales de Secondaire en spectacle regroupant 225 artistes de la relève ont été réalisées dans les écoles de la région de l'Outaouais devant plus de 3 500 personnes;

CONSIDÉRANT QUE lors des deux finales du Gala des Hebdos Transcontinental, plus de 150 jeunes artistes sont montés sur la scène du Théâtre du Casino du Lac-Leamy devant 3 000 personnes;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de la relève ont été identifiés comme des clientèles prioritaires suite aux consultations sur la politique culturelle de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire soutenir la jeune relève :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation du Service des arts, de la culture et des lettres, recommande au conseil de verser une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre de la 2^e édition du Gala étudiants des Hebdos Transcontinental – Secondaire en spectacle.

Le trésorier est autorisé à émettre le chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Secondaire en spectacle, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, dans le cadre de la 2^e édition de cet événement artistique en Outaouais.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	1 000 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1626 EXEMPTION DES COÛTS DE LOCATION DU COMPLEXE COMMUNAUTAIRE - ACTIVITÉ DU 17 JANVIER 2004 - LEVÉE DE FONDS POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE ST-GRÉGOIRE-DE-NAZIANZE - LES ÂÎNÉS DU MERCREDI SOIR

CONSIDÉRANT QUE Les Aînés du mercredi soir, ligue de poches, organisent une activité de financement le 17 janvier 2004 afin d'aider à la restauration de l'église St-Grégoire-de-Nazianze;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande d'être exempté des coûts de location applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde une exemption des coûts de location du complexe communautaire, secteur de Buckingham, à Les Aînés du mercredi soir, ligue de poches, pour la levée de fonds qui aura lieu le 17 janvier 2004 afin d'aider à la restauration de l'église St-Grégoire-de-Nazianze. Cette exemption représente un montant de 373,75 \$ excluant les taxes.

Adoptée

CE-2003-1627 SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE SUR LES CONDITIONS RELATIVES AU VERSEMENT ET À L'UTILISATION DE LA SUBVENTION VERSÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS DE PROGRAMMATION DE SPECTACLES PROFESSIONNELS 2003-2004 À LA SALLE JEAN-DESPRÉZ ET LA SALLE LA BASOCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil acceptait le 27 mai 2003, par sa résolution numéro CM-2003-589 que le Service des arts, de la culture et des lettres fasse une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme de soutien à la diffusion des arts de la scène 2003-2006 pour les salles Jean-Despréz et La Basoche :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec sur les conditions relatives au versement et à l'utilisation de la subvention, au montant de 68 000 \$, versée pour soutenir les activités de programmation de spectacles professionnels 2003-2004 des salles Jean-Despréz et La Basoche.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la lettre d'entente entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2003-1628 MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-1438 - AUTORISATION - BARRAGES ROUTIERS - LEVÉE DE FONDS - OCTOBRE À DÉCEMBRE 2003

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-1438 adoptée le 15 octobre 2003, acceptait le calendrier des barrages pour la période d'automne à décembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE ce comité avait pris l'engagement de proposer une nouvelle date aux organismes qui devaient tenir un barrage le 13 septembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE des modifications doivent être apportées pour refléter le nouveau calendrier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les barrages routiers du 29 novembre 2003, aux Chevaliers de Colomb, conseil 7263 de Masson-Angers dans le secteur de Masson-Angers, au Club Rotary d'Aylmer dans le secteur d'Aylmer et au Club Rotary de Hull dans le secteur de Hull ainsi que le 27 mars 2004 à la Croix-Rouge dans le secteur de Gatineau.

De plus, ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à prêter le matériel de sécurité requis et à signer le document d'autorisation du barrage routier.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme :

- respecte les directives de sécurité émises par le Service de la police.
- dégage la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour les dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de cet événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances requis d'un montant de 2 000 000 \$, nommant la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et signer tous les documents à cet effet.

Adoptée

CE-2003-1629 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-41 - 118 915,46 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-41 d'un montant total de 118 915,46 \$ pour la période du 21 au 27 octobre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1630 RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-42 - 90 059,96 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-42 d'un montant total de 90 059,96 \$ pour la période du 28 octobre au 3 novembre 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1631* RÈGLEMENT NUMÉRO 177-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 98 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DANS LE PROJET DOMAINE DU RUISSEAU DESJARDINS, PHASE 1B - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 177-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 98 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques dans le projet Domaine du Ruisseau Desjardins, phase 1B.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1632* RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2003 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 540 000 \$ AFIN DE PAYER LA QUOTE-PART MUNICIPALE POUR L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES DEVANT DESSERVIR LE PROJET DOMAINE LORRAIN, PHASES 1 ET 3A - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 179-2003 autorisant une dépense et un emprunt de 540 000 \$ afin de payer la quote-part municipale pour l'enfouissement des réseaux d'utilités publiques devant desservir le projet Domaine Lorrain, phases 1 et 3A.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1633* PROGRAMME TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES CANADA-QUÉBEC 2000 - ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'AIDE FINANCIÈRE ET RECOMMANDATION DE SIGNER LE PROTOCOLE D'ENTENTE - SOUS-VOLET 1.1 - REMPLACEMENT ET RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SOUS DIVERSES RUES DE LA VILLE - 2 732 378 \$

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente établissant les conditions des travaux et les coûts admissibles pour ce projet a été soumis par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir à la Ville de Gatineau pour signature et acceptation de la proposition d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil la proposition d'aide financière soumise en date du 19 septembre 2003 par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000, sous-volet 1.1, pour le projet suivant :

Description	Montant de l'aide financière
Dossier numéro 401902 – Remplacement et réhabilitation de conduites d'aqueduc et d'égout sous diverses rues	2 732 378 \$

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente soumis par la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1634 SOUSSION 2003 SI 226 - ONTRAC EQUIPMENT SERVICES INC. - LOCATION D'UN CHARGEUR SUR ROUES SANS OPÉRATEUR - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 29 641,94 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Ontrac Equipment Services Inc., 189, boulevard Cardevco, Carp, Ontario, K0A 1L0 pour la location d'un chargeur sur roues sans opérateur, pour la somme de 29 641,94 \$ incluant les taxes, aucune option n'étant retenue, le tout selon le devis qui accompagnait sa soumission déposée en date du 8 octobre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

La période de location sera du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2004.

Le coût mensuel de location sera de 8590 \$ excluant les taxes et le tarif horaire pour les heures excédentaires aux heures allouées sera de 42,95 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin au montant total de 29 641,94 \$ incluant les taxes seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-516 - Déblaiement et enlèvement de la neige – Location à long terme de machinerie.

Le trésorier est autorisé à prévoir ce montant au budget 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1635* AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT À L'ARÉNA DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE la piscine extérieure adjacente à l'aréna du secteur de Buckingham a été démolie en septembre 2003 étant jugée irréparable;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle piscine sera construite sur un autre site, soit au 181, rue Joseph près du complexe communautaire et culturelle;

CONSIDÉRANT QUE le terrain laissé vacant par cette démolition sera aménagé en stationnement pour les utilisateurs de l'aréna :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à puiser à même les imprévus le montant de 15 000 \$ afin de procéder à l'aménagement du stationnement, près de l'aréna du secteur de Buckingham, à partir du terrain disponible suite à la démolition de la piscine.

Les fonds à cette fin seront pris à même un futur fonds de dépenses en immobilisations :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	15 000 \$	Aménagement du stationnement à l'aréna du secteur de Buckingham

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
99900-999	15 000 \$		Imprévis // autres
03-10110		15 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // autres

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1636 SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE ENTRE-NOUS - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 300 \$ au Centre communautaire Entre-Nous pour la préparation de la fête de Noël 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre communautaire Entre-Nous à l'attention de madame Michelyne Bélair, 57, rue Du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	300 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

*** **Monsieur le maire Yves Ducharme prend son siège.**

CE-2003-1637 SUBVENTION DE 200 \$ - LA COMMUNAUTÉ CHINOISE DE L'OUTAOUAIS - JOUR DE L'AN CHINOIS - CABINET DU MAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser la somme de 200 \$ à la Communauté chinoise de l'Outaouais dans le cadre de leur activité « Jour de l'an chinois », qui se tiendra le 18 janvier 2004, au théâtre du Casino du Lac-Leamy.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à la Communauté chinoise de l'Outaouais à l'attention de madame Ming Zhang, présidente, 15, rue Champagne, Gatineau, Québec, J8Y 1B4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Yves Ducharme - maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1638 SUBVENTION DE 230 \$ - LEUCAN-OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 230 \$ à l'ordre de Leucan-Outaouais, à l'attention de madame Francine Guiet, coordonnatrice régionale, 390, boulevard Maloney Est, C.P. 82026, Gatineau, Québec, J8P 1K0 à titre de subvention pour l'organisation d'une fête de Noël qui aura lieu le 23 novembre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	30 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions
11412-972	25 \$	Joseph de Sylva - du Versant subventions
11407-972	25 \$	Pierre Philion – de St-Raymond/Vanier subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	50 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11406-671	50 \$		Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // fourn. de bureau
11406-972		50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // subventions
11407-694	25 \$		Pierre Philion – de St-raymond/Vanier // articles promotionnels
11407-972		25 \$	Pierre Philion – de St-raymond/Vanier // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1639 SUBVENTION DE 425 \$ - CENTRE ACTU-ELLE, VOLET JEUNES-MÈRES - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle, à l'attention de madame Debbie Biehler, directrice, 487, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention pour le projet l'îlot CREO.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Yves Ducharme - maire subventions
11417-972	250 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier – de l'Orée-du-Parc subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11406-671	25 \$		Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // fourn. de bureau
11406-972		25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1640 **SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE MASSON-ANGERS - DISTRICT ELECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 200 \$ au Club Optimiste de Masson-Angers pour leurs activités.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Jacques Lanthier, coordonnateur, levée de fonds, 15, rue Victor-Lacelle, app. 101, Gatineau, Québec, J8M 2E4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1641 **SUBVENTION DE 150 \$ - ASSOCIATION POUR PERSONNES EXCEPTIONNELLES DE PAPINEAU INC. - DISTRICT ELECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 150 \$ à l'Association pour Personnes Exceptionnelles de Papineau Inc. pour lui permettre d'offrir à ses membres les ressources nécessaires à leur intégration sociale.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'Association pour Personnes Exceptionnelles de Papineau Inc., à l'attention de madame Line Couture, présidente, C.P. 2861, succursale Buckingham, Québec, J8L 2X2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1642 **SUBVENTION DE 50 \$ - MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, à l'attention de madame Suzanne Fitzback, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour l'activité de financement Recyclons pour La maison Mathieu-Froment-Savoie.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1643 **SUBVENTION DE 300 \$ - APICA - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de verser une subvention de 300 \$ à l'APICA pour leur défilé de Noël.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'APICA, à l'attention de monsieur Guy Leblanc, bureau d'administration, 181, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 6A6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11401-972	300 \$	André Levac - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1644 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CLUB LIONS DE BUCKINGHAM - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - JOCELYNE HOULE ET LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une subvention de 1 000 \$ au Club Lions de Buckingham pour la distribution de paniers de Noël pour les familles démunies.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre du Club Lions de Buckingham, à l'attention de monsieur Yvon Brodeur, responsable du Blitz 2003, C.P. 2714, Gatineau, Québec, J8L 2X1.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
11417-972	500 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11416-694	316 \$		Luc Montreuil - de Masson-Angers // articles promotionnels
11416-972		316 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1645 **PARTICIPATION DE MESDAMES THÉRÈSE CYR, LOUISE POIRIER ET JOCELYNE HOULE AU BRUNCH ORGANISÉ PAR M-ADO JEUNES AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS - 23 NOVEMBRE 2003**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames Thérèse Cyr, Louise Poirier et Jocelyne Houle à participer au brunch organisé par M-Ado Jeunes au profit de Centraide Outaouais qui aura lieu le 23 novembre 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 75 \$ à l'ordre de Centraide Outaouais, à l'attention de monsieur Sylvain Charron, directeur général de M-Ado Jeunes, 948, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11410-972	25 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11406-671	25 \$		Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // fourn. de bureau
11406-972		25 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1646 PARTICIPATION DE MADAME LOUISE POIRIER AU COLLOQUE 2003 VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE LES 4 ET 5 DÉCEMBRE 2003 À QUÉBEC - 955 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame Louise Poirier à assister au colloque 2003 Villes et villages d'art et de patrimoine les 4 et 5 décembre 2003 à Québec pour une dépense maximum de 955 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 205 \$ à l'ordre de Villes et villages d'art et de patrimoine, à l'attention de madame Danielle Filion, Université Laval, Édifice du Vieux Séminaire de Québec, 1, Côte de la Fabrique, Québec, Québec, G1K 7P4, représentant les frais d'inscription à ce colloque.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30015	955 \$	Conseil municipal congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1647 SUBVENTION DE 150 \$ - ÉCOLE POLYVALENTE NICOLAS-GATINEAU - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de l'école polyvalente Nicolas-Gatineau, à l'attention de monsieur François Allard, 360, boulevard La Vérendrye, Gatineau, Québec, J8P 6K7, à titre de subvention pour leur projet de coopération au Maroc.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1648 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LYNE BLAIS AU POSTE DE COMMIS SPÉCIALISÉ - PAYABLES AU SERVICE DES FINANCES - DIVISION COMPTABILITÉ ET PAIE, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis spécialisé - payables au Service des finances, division comptabilité et paie, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 223 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lyne Blais, au poste de commis spécialisé - payables au Service des finances, division comptabilité et paie, Module de l'administration et des finances.

Madame Lyne Blais est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lyne Blais sera celui de la classe III, 6^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1649 **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME SOPHIE GODBOUT AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION (MARKETING) AU SERVICE DES COMMUNICATIONS, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'agent de communication et de promotion (marketing) au Service des communications, Module des services corporatifs, (poste numéro N-2003-002 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Sophie Godbout, au poste d'agent de communication et de promotion (marketing) au Service des communications, Module des services corporatifs.

Madame Sophie Godbout est assujettie à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Sophie Godbout sera celui de la classe 09, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-112 – Service des communications – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1650 **PERMANENCE DE MADAME LÉONETTE DESJARDINS AU POSTE DE COMMIS JUDICIAIRE (COMMIS ADMINISTRATIF) À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS**

CONSIDÉRANT QUE madame Léonette Desjardins a été engagée à l'essai pour une période de 3 mois, par la résolution numéro CE-2002-685 adoptée par le comité exécutif le 28 mai 2002;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière est entrée en fonction le 3 septembre 2002 et a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de madame Léonette Desjardins au poste de commis judiciaire (commis administratif) à la Cour municipale, Module des services corporatifs et ce, rétroactivement au 3 décembre 2002.

Adoptée

CE-2003-1651 **PROMOTION DE MADAME LISE BERTHIAUME AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF - SOUTIEN AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES À LA DIVISION ANIMATION CULTURELLE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif – soutien au Service des arts, de la culture et des lettres, division animation culturelle, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro 1 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion de madame Lise Berthiaume au poste de commis administratif – soutien au Service des arts, de la culture et des lettres, division animation culturelle, Module de la culture et des loisirs.

La date d'entrée en fonction de madame Lise Berthiaume sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Lise Berthiaume sera celui de la classe V, 3^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-112 – Activités culturelles – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1652 **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LAROSE AU POSTE DE CHARGÉ D'ÉQUIPE (HYGIÈNE) AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé d'équipe (Hygiène) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Jean-Claude Larose au poste de chargé d'équipe (Hygiène) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Larose est assujetti à une période d'essai de 3 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Larose sera celui de la classe X de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41510-114 – Entretien – Réseaux d'égout – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1653 **MUTATION DE MONSIEUR FRANÇOIS HAMELIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX PARCS AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux parcs au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation de monsieur François Hamelin au poste de préposé aux parcs au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Suite à la nomination à l'essai de monsieur Alain Lavoie au poste de journalier spécialisé – Aqueduc, égout et voirie, M. Hamelin sera confirmé dans ses fonctions à l'échéance de la période d'essai de M. Lavoie.

M. Hamelin est assujéti à une période d'essai de 90 jours ouvrables et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Hamelin sera celui de la classe VIII de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71420-114 – Entretien des parcs et aménagements – Rémunération régulière – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1654 **OCTROI D'UN CONGÉ PARENTAL À MONSIEUR CÉDRIC TANGUAY - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT POUR UNE PÉRIODE DE 35 SEMAINES**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cédric Tanguay, occupant le poste de mécanicien-soudeur, classe I (avec outils) (de nuit) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement a déposé une demande de congé parental pour une période de 35 semaines;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective et à la *loi sur les normes du travail* :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Cédric Tanguay un congé parental pour une période de 35 semaines.

Adoptée

CE-2003-1655 **DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR ALAIN TREMBLAY DU CENTRE DE SERVICES D'AYLMER**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alain Tremblay a déposé une demande de congé sans solde pour 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'article 36.01 de la convention collective de l'ex-Ville d'Aylmer permet, sous réserve de certaines conditions, la prise de congé sans solde et que monsieur Tremblay répond à ces conditions :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la demande de congé sans solde de monsieur Alain Tremblay pour une période de six mois du 20 octobre 2003 au 19 avril 2004, le tout conformément et en application avec la convention collective de l'ex-Ville d'Aylmer.

Adoptée

CE-2003-1656

INTÉGRATION OFFICIELLE DE MADAME FRANCINE PICARD AU POSTE DE SECRÉTAIRE SPÉCIALISÉE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire spécialisée au Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens, (poste numéro 400 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'intégration officielle de madame Francine Picard, au poste de secrétaire spécialisée, Service de sécurité incendie, Module de la protection des personnes et des biens et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2002.

Le classement salarial de madame Francine Picard est celui qu'elle détenait au moment de l'intégration.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-112 – Administration – incendies – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1657*

MODIFICATIONS À LA POLITIQUE SALARIALE ET AU RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DES CADRES DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE les postes de responsable – architecture et structure ainsi que responsable – soutien mécanique ont été créés le 1^{er} janvier 2002 lors de la fusion municipale et que ces postes nécessitent de nombreux déplacements automobiles;

CONSIDÉRANT QUE ces postes n'ont pas été identifiés à l'annexe C – Politique – Allocation automobile du Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service de la gestion des édifices et de l'électricité a demandé, dans sa note de service du 30 octobre 2003, que ces postes soient inclus à l'annexe C de la politique afin de réduire les budgets d'entretien associés aux véhicules et que la direction du Module des travaux publics et de l'environnement recommandent ces modifications :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le Service des ressources humaines à modifier le point 2.3 de l'annexe C – Politique – Allocation automobile du Recueil des conditions de travail des cadres en ajoutant le poste de responsable – architecture et structure ainsi que responsable – soutien mécanique du Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des travaux publics et de l'environnement avec une allocation de 3 040 \$ pour chacun de ces postes. Ces modifications sont effectives à compter du 1^{er} décembre 2003.

De plus, le trésorier est autorisé à verser les sommes dues pour donner suite à la présente résolution et à prévoir les sommes nécessaires au budget.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1658* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - ABOLITION DU POSTE À TEMPS PARTIEL ET CRÉATION DU POSTE PERMANENT - CHEF AUX OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE le poste de chef aux opérations à temps partiel du secteur Est requiert une présence à temps plein pour gérer les activités opérationnelles et administratives du district Est;

CONSIDÉRANT QUE depuis la fusion des Villes, le titulaire du poste, monsieur Paul Trempe, effectue 42 heures/semaine et plus :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes :

- Abolir le poste de chef aux opérations à temps partiel – secteur Est;
- Créer et combler le poste de chef aux opérations permanent – secteur Est.

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Paul Trempe pour une période de 12 mois et ce, à compter du lendemain de la date d'acceptation de la présente résolution par le conseil municipal.

Les conditions salariales ainsi que les conditions de travail seront celles édictées dans la politique salariale et Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds prévus à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-117 – Administration incendie – État-major pompier.

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1659* MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS - ABOLITION DU POSTE AU PALAIS DES CONGRÈS ET CRÉATION DU POSTE AUX ARÉNAS - COMMIS SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis spécialisé – soutien au développement économique (Palais des congrès) (poste numéro 158 au plan d'effectifs des cols blancs) est devenu vacant depuis le 29 octobre 2002 suite à la mutation de madame Monique Louiseize;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a présenté un rapport justifiant des modifications à sa structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser les modifications ci-dessous à la structure organisationnelle du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

- Abolir le poste de commis spécialisé – soutien au développement économique (Palais des congrès).
- Créer le poste de commis spécialisé à la section des arénas.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71210-112 – Gestion des arénas – Régulier cols blancs.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
62390-112	35 650 \$		Palais des congrès // réguliers/blancs
71210-112		35 650 \$	Gestion des arénas // réguliers/blancs

Un certificat du trésorier a été émis le 14 novembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1660 **MANDAT POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE GATINEAU À LA COUR DES PETITES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur travail, les agentes de réclamation doivent représenter les intérêts de la Ville de Gatineau lors d'auditions de dossiers devant la Cour du Québec, division des petites créances;

CONSIDÉRANT QUE le greffier de la Cour du Québec, division des petites créances, a fait parvenir une nouvelle directive exigeant que les représentants d'une personne de droit public soient dûment mandatés pour faire les représentations :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité mandate madame Josée Lapratte et madame Francyn Violon comme représentantes dans tous les dossiers impliquant la Ville de Gatineau devant la Cour du Québec, division des petites créances.

Adoptée

CE-2003-1661 **SOUSSION 2003 SP 236 - FIRME R. GAUVREAU & FILS CONSTRUCTION LTÉE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES BUREAUX - SERVICE DU GREFFE ET MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 208 398,84 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme R. Gauvreau & Fils Construction Ltée, 106, montée de la Source, Cantley, Québec, J8V 2T8 pour les travaux d'aménagement des bureaux au Service du greffe et au Module de l'aménagement et du développement du territoire situés au 5^e étage de la maison du Citoyen au montant total de 208 398,84 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission en date du 31 octobre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-10002-008-44812	85 527,08 \$	Aménagements des locaux fusion dir. module, trans. immobilières et urbanisme
06-10002-017-44813	115 625,04 \$	Aménagements des locaux fusion greffe
04-13493	7 246,72 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-10002-022	17 070,20 \$		Aménagements des locaux fusion // culture et loisirs dir. module
06-10002-023	43 000,00 \$		Aménagements des locaux fusion // arts, cult.&lettres,serv.tech.,loisirs,fêtes,festi
06-10002-024	2 280,02 \$		Aménagements des locaux fusion // protection-dir module
06-10002-025	28 089,36 \$		Aménagements des locaux fusion // protection-dir police
06-10002-027	34 174,00 \$		Aménagements des locaux fusion // c s police-sect Hull
06-10002-030	14 493,17 \$		Aménagements des locaux fusion // c s police-sect Buck/Masson-Angers
06-10002-017		139 106,75 \$	Aménagements des locaux fusion // greffe

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2003.

Adoptée

CE-2003-1662* APPROBATION D'UN PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA RUE CURÉ-ANDRÉ-PRÉSEULT - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente d'habitation a recommandé, lors de sa rencontre du 19 mars 2003, le projet de construction de logements sociaux présenté par l'organisme Logement'occupe;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville de Gatineau pour ce projet doit représenter au moins 15% de la valeur du projet, soit un montant de l'ordre de 275 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est classifié dans le volet Accès-Logis, du programme de Logements abordables et que l'enveloppe budgétaire disponible est de 147 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots numéros 1 610 902 partie et 1 610 903 partie sur la rue Curé-André-Préseauult, dans le secteur de Gatineau et que la valeur marchande de ce lot est établie à 143 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Commission permanente d'habitation a recommandé, lors de sa rencontre du 10 septembre 2003, que ce terrain soit cédé à l'organisme Logement'occupe pour la somme de 1 \$ afin de compléter la participation financière de la Ville au projet;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution de la Ville a pour conséquence d'augmenter l'enveloppe budgétaire totale dédiée au programme de construction de logements sociaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la vente des lots numéros 1 610 902 partie et 1 610 903 partie sur la rue Curé-André-Préseault, dans le secteur de Gatineau, à l'organisme Logement'occupe afin que ce dernier réalise le projet de logements sociaux recommandé par la Commission permanente d'habitation. Les frais de notaire reliés à cette vente seront assumés par l'acquéreur.

Ce conseil accepte aussi que la valeur du terrain soit considérée comme une augmentation de l'enveloppe budgétaire dédiée au programme de construction de logements sociaux et représente ainsi la pleine participation de la Ville au financement du projet.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
52200-972	143 000 \$	Logement social subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	143 000 \$		Disposition actifs - Propriétés // subventions
52200-972		143 000 \$	Logement social // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2003.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2003-1663

ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS ROY AU POSTE DE TECHNICIEN / AUDITION ET PROCÉDURE (GREFFIER SUPPLÉANT) À LA COUR MUNICIPALE, MODULE DES SERVICES CORPORATIFS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien / audition et procédure (greffier suppléant) à la Cour municipale, Module des services corporatifs, (poste numéro 61 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Jean-François Roy au poste de technicien / audition et procédure (greffier suppléant) à la Cour municipale, Module des services corporatifs.

Monsieur Jean-François Roy est assujéti à une période d'essai de 9 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Jean-François Roy sera celui de la classe 07, 2^e échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12100-112 – Cour municipale – Rémunération régulière – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 octobre 2003.

Adoptée

*** **Madame la conseillère Louise Poirier reprend son siège.**

CE-2003-1664 VENTE POUR TAXES 2003 – RETRAIT DE PROPRIÉTÉS

CONSIDÉRANT QUE le comité a pris connaissance de la liste préparée par le trésorier des immeubles à l'égard desquels des taxes foncières sont impayées;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de signifier les propriétaires ou de publier certains immeubles au registre foncier :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ordonne le retrait des immeubles cités en annexe de la liste de vente pour défaut de paiement des taxes foncières.

Adoptée

M^e YVES DUCHARME
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif